

Pierre Clerdent et la Wallonie

Catherine Lanneau

Les biographes de Pierre Clerdent le présentent volontiers comme un patriote belge, un Liégeois affirmé et un défenseur acharné de l'institution provinciale. Ses origines, son action dans la Résistance et ses deux postes successifs de gouverneur expliquent évidemment ces qualificatifs. Pour Alexis Wilkin, le provincialisme de Clerdent est rationnel, motivé par la recherche d'efficacité d'une action de développement économique qu'il a toujours poursuivie et qui nécessite de se situer « entre les niveaux communaux et régionaux ou nationaux¹ ». Dès lors, l'angle mort est bien celui de la région : que pense Pierre Clerdent de la Wallonie ? Comment se positionne-t-il par rapport à la régionalisation ? Se sent-il wallon ? Peut-on suivre Arthur Bodson quand il le qualifie de « militant wallon² » ? Ces différentes questions seront le fil rouge de notre contribution.

En abordant les ressorts identitaires, il faut évidemment garder à l'esprit deux données fondamentales : les identités sont à la fois construites et multiples, combinant ancrage local, national voire sub-national ; elles peuvent évoluer avec le temps et se reformuler en fonction du contexte politique. Enfin, soulignons qu'une difficulté particulière tient au devoir de réserve auquel doit s'astreindre un gouverneur, représentant du roi. Il nous sera parfois impossible de quitter le terrain des simples hypothèses.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement wallon connaît une phase inédite de visibilité politique et médiatique, sur fond de glorification de la résistance, de répression de la collaboration, de liquéfaction du mouvement flamand et de question royale. Longtemps très minoritaires en son sein, les chrétiens s'y font plus présents, particulièrement ceux qui ont rejoint l'Union démocratique belge (UDB). Il n'est donc pas étonnant que Pierre Clerdent ait participé au Congrès national wallon d'octobre 1945³, mais il est malaisé de dire

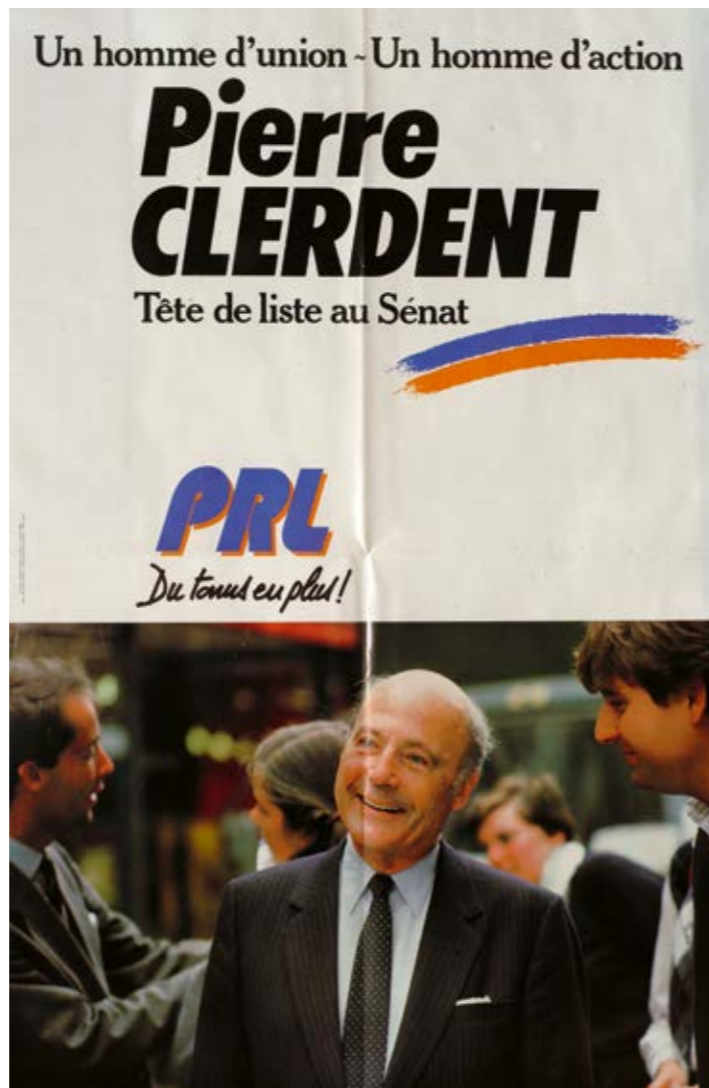


pour quelle option il s'est prononcé: l'autonomie dans le cadre belge? le fédéralisme? l'indépendance? le rattachement à la France? Sans doute la première, même si *Forces Nouvelles*, l'hebdomadaire liégeois de l'UDB, semble plaider en faveur de la deuxième⁴. Rien en effet, ni dans les discours officiels qu'il produit, ni dans ses documents privés, ne laisse penser que Clerdent ait épousé la cause fédéraliste, ou qu'il s'y soit résigné, avant la fin des années 1960 au plus tôt. Mais rien ne l'associe non plus formellement au Mouvement des provinces wallonnes fondé en 1952 par l'aile droite du PSC pour tenter de la contrer⁵.

En tant que gouverneur du Luxembourg (1946-1953), une province où l'on se dit surtout Belge

et Luxembourgeois, il n'emploie guère les termes « wallon » ou « Wallonie » même s'il intègre, en 1948, le Conseil économique luxembourgeois au sein du Conseil économique wallon (CEW), tout en insistant sur l'indépendance qu'il y conservera⁶. Ce sont les questions de développement économique et d'infrastructures qui dicent ce choix. Clerdent sait qu'isolée, sa province rurale ne pourra pas se faire entendre.

C'est en arrivant à Liège que son discours évolue. Devant un conseil provincial loin de lui être acquis, le nouveau gouverneur (1953-1971) prononce une profession de foi susceptible de lui attirer les bonnes grâces des socialistes et des libéraux à la fibre régionale: « Je vous apporte



↖ Affiche de l'Union Démocratique Belge

↑ Affiche électorale représentant Pierre Clerdent de l'Union Démocratique Belge

toute ma loyauté, toute ma bonne volonté, toute mon énergie pour que, Wallons et Liégeois, nous luttons ensemble pour une Province que nous aimons⁷. » La dimension wallonne fait ici son apparition, encore timide. En 1955, le gouverneur Clerdent est membre du comité de patronage du deuxième congrès culturel wallon⁸, mais, la même année, ce sont surtout les intérêts de Liège qu'il défend lorsqu'il y réclame la création d'un centre de production de la télévision, dénonçant ainsi la centralisation bruxelloise⁹. Dans son discours de rentrée de 1961, il évoque les tableaux « de nos vieux maîtres wallons du xv^e siècle, Henri Blès, Joachim Patenier et leurs continuateurs¹⁰ », souscrivant à une relecture de l'histoire de l'art censée lutter contre l'invisibilisation wallonne. Toutefois, lorsqu'il évoque, dans son discours de rentrée de 1962, les questions de démographie et d'immigration, soulevées notamment par le récent rapport Sauvy¹¹, il emploie un pluriel significatif: « ce sont les régions wallonnes qui ont le plus besoin d'immigration¹² ». Régions wallonnes et non région wallonne. Le même pluriel avait été privilégié en 1949 dans l'intitulé modifié du Centre Harmel « pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonnes et flamandes¹³ ».

Pendant les grèves de l'hiver 1960, il est, comme gouverneur, aux premières loges en matière de maintien de l'ordre. Aucune source ne nous éclaire sur sa réaction au fédéralisme affiché d'André Renard ou à la naissance du Mouvement populaire wallon. On peut simplement supposer que, comme bien des libéraux et des chrétiens modérés, il fut inquiet d'une certaine radicalisation portée par la FGTB wallonne. À l'époque, l'attention de Clerdent est notamment focalisée sur la concrétisation des lois d'expansion économique de 1959. Il pèse de tout son poids pour imposer, en février 1961, une seule Société Provinciale d'Industrialisation (SPI) là où la députation permanente socia-

liste voulait en ériger six et, à ses yeux, diluer les efforts¹⁴, comme l'ont montré Philippe Raxhon et Alexandre Smitz. Le cadre provincial est encore privilégié lorsqu'il crée, en 1965, le Conseil économique de la Province de Liège (CEPLI), branche liégeoise de ce Conseil économique wallon qu'il préside durant de nombreuses années¹⁵. La réussite de cette stratégie provinciale est remarquée par Francis Lacoste, l'ambassadeur de France, qui, évoquant l'idéal « provincialiste » (et donc antirégionaliste)¹⁶, écrit à son ministre: « Quant à M. Clerdent, il a montré à Liège qu'un vaste effort d'expansion économique pouvait être entrepris et mené à bien avec le seul support des structures provinciales¹⁷. » Dans cette dépêche diplomatique, Clerdent est mis en exergue pour ses actes « provincialistes » tandis que le socialiste unitariste Émile Cornez et le social-chrétien Désiré Lamalle, ses homologues du Hainaut et de Namur, le sont pour leurs discours antifédéralistes, parfois très engagés. De nouveau, Clerdent mise sur la discrétion et le pragmatisme.

Il quitte toutefois cette discrétion en 1962-1964, alors que le climat communautaire se durcit autour des lois Gilson et particulièrement de la fixation de la frontière linguistique¹⁸. Originaire de la Basse-Meuse (ses parents provenaient de Mouland et Visé) et profondément attaché à ce territoire, Pierre Clerdent considère la perspective d'un rattachement des Fourons à la province de Limbourg, donc à la Flandre¹⁹, comme une erreur politique, une aberration culturelle et linguistique et, surtout, une atteinte à la liberté des individus. Comme nous le verrons, il poursuivra ce combat majeur durant plusieurs décennies. Sortant de son habituelle réserve, il soutient l'initiative de son conseil provincial, qui crée une commission d'enquête et organise une consultation populaire dans les Fourons le 28 octobre 1962. Sur plus de 67% des habitants ayant participé, 93% s'expriment pour un maintien dans la province de Liège. Mais faut-il

y voir chez Clerdent une action motivée par un sentiment wallon ou plutôt un sentiment liégeois? Dans ce combat pour un territoire politiquement acquis au PSC, les militants wallons socialistes se sont mobilisés très tard et certains avaient même appuyé le troc entre Fourons et Mouscron-Comines... Soutenir le maintien (puis le retour) de Fourons à Liège n'était donc pas, initialement du moins, une option résolument « wallingante ».

La dimension wallonne est-elle plus présente derrière son investissement autour du traité Escaut-Rhin? Signé en 1963 au bénéfice d'Anvers, ce texte exige de nombreuses concessions belges. Pour les Wallons, surtout liégeois, le vice principal se situe dans les articles qui prévoient la livraison d'eau douce aux Néerlandais depuis le bassin de la Meuse, déjà très sollicité pour satisfaire la demande locale mais aussi bruxelloise et flamande. Les milieux wallons militants (MPW renardiste en tête) mais aussi le Grand Liège, alors dominé par les fédéralistes, et la CSC s'opposent à la ratification du texte, suscitant une vive réaction en Flandre. Celle-ci est notamment dirigée contre Pierre Clerdent comme président du CEW et du Comité européen pour l'aménagement de la Meuse mais surtout comme membre d'une délégation liégeoise qui, en 1955, avait promis son appui à Anvers contre la désintégration du fameux bouchon de Lanaye, concrétisée en 1961. En janvier 1964, Clerdent initie le Groupe de travail des problèmes de l'eau au sein du CEW pour replacer le traité Escaut-Rhin dans un cadre plus large, qui englobe toutes les questions d'approvisionnement en eau de la Belgique, dans une perspective de développement économique. Essayant de gérer une fronde antitraité au sein de sa députation permanente et de son conseil provincial, le gouverneur prône la réserve sur le plan politique pour éviter de communautariser le débat. Dans son discours de rentrée de 1964, il appelle toutefois à préciser les clauses du traité. Et de conclure: « Je souhaite que

mon exposé soit entendu comme l'expression des sentiments des Liégeois, conciliants mais fermement résolu à faire reconnaître leurs droits essentiels dans le cadre d'une solution nationale²⁰. » Volontariste mais mesuré, ce discours est néanmoins instrumentalisé par des milieux plus radicaux, désireux d'entraîner le gouverneur dans leur sillage. Il provoque également l'émoi en Flandre et un coup de semonce gouvernemental. Accusé d'avoir présenté le traité de façon tendancieuse et d'avoir formulé des appréciations désobligeantes à l'égard des Pays-Bas, Clerdent est alors convoqué et sermonné par son ministre de tutelle²¹. Ainsi, dans l'affaire Escaut-Rhin, il semble de nouveau que le gouverneur se positionne avant tout en Liégeois, mais son action est mobilisée, relayée par des milieux régionalistes wallons dans un contexte de confrontation Nord-Sud exacerbée.

Cette confrontation s'amplifie encore dans la deuxième moitié des années 1960. Les élections de 1965 voient l'arrivée au Parlement des premiers députés élus sur des listes wallonnes, tendance qui se confirmera avec la création du Rassemblement wallon et ses bons résultats aux élections de 1968. Dans ce nouveau parti, les chrétiens sont bien présents. Dans le même temps, la « crise de Louvain » ouvre la voie à la première grande réforme de l'État (1970) qui concrétise les communautés culturelles, voulues par la Flandre, mais laisse la régionalisation économique, revendication wallonne, à l'état de vœu pieux, si l'on excepte la désignation en 1968, au sein du gouvernement national, de deux ministres-secrétaires d'État à l'Économie régionale. Or, pour les régionalistes convaincus de tous bords, il y a urgence dès lors que le PIB par habitant flamand est, depuis 1966, supérieur au PIB par habitant wallon et que les investisseurs semblent logner presque exclusivement vers le nord (Sidmar a ouvert en 1962). Au printemps 1969, le front commun syndical et les différents mouvements wallons organisent un



➤ Chantier de l'autoroute de Wallonie à Loncin, 24 septembre 1962

« Printemps wallon », appelant à une réelle décentralisation qui offrirait à la Wallonie des pouvoirs de décision politique, économique et culturelle²².

Comment évolue la position du gouverneur Clerdent dans ce contexte mouvementé? En 1965, comme président du CEW, il en appelle à l'union des Wallons pour redresser l'économie wallonne²³, mobilisant ainsi une rhétorique en train de devenir « mainstream » tout en continuant à vanter les vertus de la diversité provinciale. L'année suivante, une passe d'armes oppose Liégeois et Hennuyers sur l'Autoroute de Wallonie au sein du CEW, les seconds accusant les premiers de vouloir tirer la couverture à eux en réclamant sa

prolongation vers Maastricht et en insistant aussi sur l'importance de la liaison Liège-Bruxelles. Visé au premier chef comme « mauvais joueur » de la cause wallonne, Clerdent se défend vigoureusement²⁴. On peut postuler qu'il n'y a pas réellement de tension, à ses yeux, entre défense des intérêts liégeois et défense des intérêts wallons: Clerdent défend les intérêts wallons dès lors qu'ils coïncident avec les intérêts liégeois; il défend les intérêts wallons parce qu'ils peuvent servir les intérêts liégeois, parce que la validité du cadre wallon est insensiblement en passe de se superposer, sinon encore de se substituer, sur le plan économique, à celle du cadre belge. Dès le milieu des années 1960, Clerdent insiste sur la position géographique



particulière de Liège en Wallonie, sur sa proximité avec les Pays-Bas et l'Allemagne, ce « pays sans frontières » entre Meuse et Rhin auquel l'historien Jean Lejeune a consacré un ouvrage en 1958²⁵. Il épingle aussi les droits particuliers de Liège à faire valoir cette position géographique comme un antidote au déclin de sa vieille industrie²⁶.

Ce difficile contexte économique, alors marqué par l'agonie des charbonnages, s'inscrit dans une situation démographique morose. Pour Pierre Clerdent, profondément chrétien mais privé d'enfant par la maladie de son épouse, la question est à la fois intime et politique. Le 1^{er} juin 1969, il est invité par la régionale liégeoise de la Ligue des familles nombreuses et des jeunes foyers pour une journée consacrée à « la participation des familles au renouveau wallon ». À cette occasion, il livre un exposé très personnel, sur un ton particulièrement affectif. S'affirmant heureux de se trouver parmi « une des forces de renouveau de notre Wallonie », il dit redouter que la « sclérose industrielle » et la fuite des cerveaux. Pour donner aux jeunes l'envie de rester

en Wallonie et d'y faire des enfants, il préconise de « bâtir notre avenir autour d'un programme et de définir, à partir de ses traits propres, la vocation de la Wallonie ». Et de conclure : « Nous voulons voir revivre notre région. Nous voulons connaître à nouveau cette fierté de la voir puissante, heureuse dans le travail et dans l'effort. C'est notre vœu le plus cher, et votre présence est le gage de sa réalisation, car ces enfants que vous conduisez et guidez dans la vie sont l'assurance que la Wallonie vivra, heureuse et belle comme nous la voulons. »²⁷ Ce discours est, à nos yeux, fondamental, car il s'agit de la première expression publique de Pierre Clerdent que l'on pourrait qualifier de régionaliste wallonne. Derrière les préoccupations matérielles et au-delà du sujet même de la journée, les accents se font sentimentaux par l'emploi du possessif (« notre région », « notre Wallonie »), par la personnification de la Wallonie et par l'évocation d'un passé qui, déjà, aurait été wallon (« revivre notre région » ; « connaître à nouveau cette fierté de la voir puissante »).

Cette « profession de foi » wallonne n'est pas isolée. En octobre 1969, une grande Quinzaine fran-



↪ La Meuse, un axe de commerce de premier ordre. Couverture d'une brochure consacrée à la Meuse

↪ Couverture du Bulletin du Grand Liège en l'honneur de la quinzaine française



↑ Défilé nautique à l'occasion de la Quinzaine française

➤ Feu d'artifice à l'occasion de la Quinzaine française

çaise²⁸, alliant activités culturelles et économiques, est organisée dans la Cité ardente, à l'initiative du Grand Liège et des autorités communales, de coalition libérale-sociale-chrétienne. Officiellement, il s'agit de célébrer les cinquante ans de la remise de la Légion d'honneur à la Ville, mais officieusement d'envoyer un signal au gouvernement dont la politique « beneluxienne », rivée à un axe Londres-Flandre-Pays-Bas-Ruhr, négligerait la Wallonie romane et ses intérêts. Pour éviter toute accusation de réunionisme quelques mois après l'épisode gaullien bien connu du « Vive le Québec libre », on fait parrainer le projet par la commission mixte gérant l'accord culturel franco-belge. Les multiples activités proposées, rehaussées par la présence des ministres français Debré et Ortolli, sont largement couvertes par la presse, et la dimension politique et militante semble bien canalisée, sans pour autant être absente.

Quel fut le rôle du gouverneur Clerdent durant cette Quinzaine ? Tout d'abord, il est invité à s'exprimer sur les liens entre les Liégeois et la France lors du banquet marquant les soixante ans des



Amitiés françaises, en présence de l'ambassadeur de France. La dimension wallonne du propos est confiée à un autre intervenant, le Vice-Premier ministre socialiste André Cools²⁹. Ensuite, il ouvre le colloque organisé par l'Office d'action démographique de la Fondation Charles Plisnier pour l'Ethnie française. Militant à la fois pour la francophonie ou la « francité », pour la solidarité francophone en Belgique et pour la Wallonie³⁰ – ce qui ne va d'ailleurs pas sans créer d'ambiguïté –, cette fondation est incontestablement critique à l'égard du gouvernement national, qui valide toutefois son colloque. Par ailleurs, l'intérêt de Clerdent pour la démographie est notoire. Dans son intervention, en présence d'Alfred Sauvy, il examine les chiffres jugés préoccupants de « la démographie wallonne et liégeoise ». Néanmoins, la majeure partie de son discours est un appel nataliste axé sur la Wallonie et sur la population wallonne avec des formules chocs sur une région qui compte « plus de cercueils que de berceaux³¹ ». On peut donc dire qu'il confirme le ton et l'esprit de son discours devant la Ligue des familles nombreuses.



Mais c'est surtout sa participation active à la visite d'une délégation wallonne – et non pas seulement liégeoise – au port de Dunkerque qui marque les esprits. S'il se déplace en France pour appuyer ceux qui promeuvent, dans l'intérêt wallon, un autre axe possible (Nord-Pas-de-Calais-Ruhr), c'est, bien sûr, avec l'aval de l'Exécutif. On connaît par ailleurs l'importance qu'il accorde aux voies navigables et aux questions portuaires. À l'occasion de cette visite médiatisée à Dunkerque, Clerdent prononce un important discours à l'hôtel de ville, plaidant pour l'achèvement des autoroutes, l'électrification du chemin de fer vers la Lorraine, la dissolution du bouchon de Givet, la construction de pipelines depuis Le Havre et Valenciennes à travers le sillon Sambre-et-Meuse jusqu'en Allemagne et, enfin, l'aménagement d'un grand port pétrolier en Wallonie. Selon lui, il convient de dépasser les « inhibitions régionales », car « l'époque est révolue où les infrastructures côtoyaient les frontières sans les franchir »³². Le quotidien socialiste et régionaliste *La Wallonie* souligne que l'intervention de Clerdent fut « fort appréciée » et le qualifie de

« porte-parole des Wallons »³³. Mais c'est le commentaire du *Soir* qui est sans doute le plus éclairant pour notre propos : « Liège, avec derrière elle le Conseil économique wallon, a fait un choix entre les installations portuaires d'Anvers et celles de Dunkerque, comme l'a laissé entendre le gouverneur de la province, M. Clerdent. Il suffit de rappeler quelques passages de son discours [...] pour réaliser que le monde économique et celui des affaires de Wallonie prennent aujourd'hui résolument des options politiques en marge de tout lien sentimental à l'heure où, au niveau supra-parlementaire – la Commission des 28 – on cherche à éviter l'éclatement d'une Belgique unitaire³⁴ ». Ainsi, le quotidien bruxellois acte le choix d'une logique préfédérale dans le chef de Pierre Clerdent et, plus généralement, de la délégation wallonne à Dunkerque. Cette logique ne peut toutefois être qualifiée de révolutionnaire, dans la mesure où elle fait également son chemin dans des milieux plus inattendus : en clôture de la Quinzaine française, Joseph Demarteau, patron de la très catholique et unitariste *Gazette de Liège*, vante, lui aussi, les mérites de l'axe Dunkerque-Ruhr et

↑ Liège recevant la légion d'honneur

→ La tour du Bol d'Air, au Sart Tilman



du rapprochement entre la France et la Wallonie au sein de l'Europe³⁵. Sans doute l'appartenance du PSC à la majorité communale liégeoise n'y est-elle pas étrangère.

Nous pouvons acter une sorte de prise de conscience wallonne chez Pierre Clerdent en 1969. Avant d'en suivre l'évolution dans les années 1970 et 1980, nous voudrions nous arrêter sur son rapport à la France, parce qu'il s'agit là d'une donnée susceptible d'interférer avec son positionnement à l'égard du concept de région. Chrétien de conviction et libéral sur le plan socio-économique, Pierre Clerdent se revendique de culture française. S'il accepte de réfléchir pragmatiquement à l'échelle de

la Wallonie dès lors qu'il est question de politique démographique, d'infrastructures ou d'aménagement du territoire, il n'en reste pas moins Belge et attaché aux liens entre francophones de Wallonie et de Bruxelles, donc à ce que représente, à partir de 1970, la Communauté française. Il sait en outre parfaitement qu'une régionalisation de la Belgique se solderait politiquement par une domination du pilier socialiste. Dans les années 1950, s'il défend bien la décentralisation de la télévision au bénéfice de Liège, son autre revendication en la matière consiste à réclamer, au nom de la population liégeoise, les émissions françaises en relais direct « intégral ou quasi intégral » et non en proportion de ce que Bruxelles voudra bien incorporer au programme national³⁶. Cette position est conforme à celle qui est soutenue par une large partie de la classe politique wallonne et francophone, alors que la Flandre conçoit d'emblée la télévision comme une opportunité de renforcer une identité propre par des émissions locales³⁷.

Par ailleurs, Pierre Clerdent est soucieux de l'image et de la présence de la France à Liège. En 1969, l'ambassadeur Crouy Chanel souligne qu'il a avec lui, comme avec le bourgmestre libéral Destenay, des « relations suivies » et que les deux édiles liégeois « se sont plaints de l'excessive modestie de l'installation du consulat général »³⁸. Deux ans plus tard, son successeur, Gontran de Juniac, dresse de Clerdent un portrait élogieux : « énergique et entreprenant, en bons termes avec le Palais, influent auprès de l'administration centrale, M. Clerdent est sans doute de tous les gouverneurs actuellement en fonction celui qui jouit de la plus forte autorité. Il joue un rôle actif dans les divers organismes économiques de la région wallonne et s'est attaché à rendre à sa province, gravement touchée par la crise charbonnière, sa prospérité de jadis. Il s'efforce à cette fin d'y attirer les entreprises françaises et d'en renforcer les liens économiques avec notre pays³⁹ ». Cette opinion corrobore l'action que nous



l'avons vu mener lors de la Quinzaine française. Toujours en 1971, quand Clerdent quitte le gouvernement, le même Juniac écrit confidentiellement à son ministre: «Le départ de M. Clerdent a été une perte pour Liège et aussi pour la France car les

sentiments de son successeur [le socialiste Gilbert Mottard] à l'égard de notre pays ne présentent pas, au premier abord, le même caractère de chaleureux enthousiasme.⁴⁰»

Signalons que Clerdent a reçu plusieurs distinctions honorifiques françaises: outre la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et citation à l'Ordre de l'Armée (1949) pour ses faits de résistance, il a été fait Commandeur (1958), Grand Officier (1971, lors de la visite à Liège du président Pompidou) puis Grand-Croix (1999) de l'Ordre de la Légion d'honneur. En 1984, il a également été fait Grand-Croix de l'Ordre du Mérite⁴¹. Amoureux de la langue et de la culture françaises, désireux d'affermir les liens franco-belges, Pierre Clerdent était-il cependant suffisamment inquiet de l'évolution de la Belgique dans les années 1980 pour épouser la cause réunionniste? Le politologue Michel Hermans, professeur honoraire de l'Université de Liège, qui l'a rencontré vers 1983-1984, en pleine résurgence de la crise fouronnaise, soutient qu'il lui a tenu des propos de cette nature⁴². Aucun document ne vient toutefois le confirmer. Peut-être faut-il y voir un effet de la proximité entre Pierre Clerdent et Jean Gol qui, lui aussi, a parfois entretenu l'ambiguïté sur les limites de sa francophilie lorsque la politique belge l'exaspérait. Une soupape de sécurité ou un vain exutoire, en quelque sorte...



← Pierre Clerdent est fait Grand-Croix de la Légion d'Honneur

↑→ Réception du Président Georges Pompidou au Palais provincial de Liège. En présence du roi Baudouin, de la reine Fabiola et de Pierre Clerdent, 1971

← Carte de Membre de la Légion d'honneur appartenant à Pierre Clerdent



Mais revenons au début des années 1970. Le 1^{er} juillet 1971, Pierre Clerdent quitte son poste de gouverneur pour raisons de santé. La décennie s'ouvre avec la première réforme de l'État, qui laisse les régionalistes wallons sur leur faim: le fameux article 107 quater de la Constitution se contente en effet de nommer les trois régions sans leur reconnaître de compétences. Néanmoins, la loi Terwagne de décentralisation économique crée le Conseil économique de la Région wallonne (CEW), entraînant la disparition du CEW et du CEPLI. En 1974, la loi Perin-Vandekerckhove institue une régionalisation provisoire, mais il faut attendre 1980 pour que la deuxième réforme de l'État donne vie aux Régions wallonne et flamande. Les années 1970 sont aussi celles de la crise économique liée aux chocs pétro-

liers et de l'aggravation de la situation industrielle wallonne puisque, désormais, c'est la sidérurgie qui est touchée de plein fouet. Les projets innovants (IBRAMCO, raffinerie liégeoise...) échouent les uns après les autres, suscitant l'amertume des milieux politiques et économiques wallons, qui en jugent pour partie responsable le gouvernement national, supposément acquis aux intérêts flamands et bruxellois.

Durant cette période, Pierre Clerdent exerce divers mandats dont le principal est la présidence du conseil d'administration de la SA Cocke-rill-Ougrée-Providence-Espérance-Longdoz entre 1971 et 1979. Comme l'écrit Alexis Wilkin, il n'a sans doute pas su imposer les choix stratégiques les plus



judicieux – développer Chertal, quitte à délaïsser Seraing-Ougrée – pour redresser la sidérurgie liégeoise, mais il s’est incontestablement investi dans ses fonctions avec vigueur⁴³. Ses allocutions successives devant l’assemblée générale témoignent sinon d’une conviction, du moins d’une acceptation de l’inéluctable rapprochement entre Cockerill et Hainaut-Sambre selon une logique régionale qui conduira, en 1981, à leur fusion. La rhétorique wallonne accompagne cette grille de lecture, même si l’attachement prioritaire au bassin liégeois reste de mise⁴⁴. Ses discours d’inauguration de la Foire internationale de Wallonie, dont il est vice-président du conseil d’administration, vont dans le même sens. En 1978, il y évoque le pari sur l’avenir qu’assume Liège, malgré le présent, « un pari qui ne prend son sens que par la confiance qu’on porte à la Wallonie ». Mais il plaide immédiatement pour l’harmonie et le partenariat entre le niveau communal et le niveau régional, étant entendu que le premier, rationalisé par les importantes fusions de 1976, doit rester à ses yeux prééminent: « Dans une région comme la nôtre, le dialogue entre le secteur privé et le pouvoir communal, quel que

soit le rôle du futur Pouvoir wallon, me semble particulièrement chargé d’espérances: étant de même souche wallonne, nous devons être prêts à infléchir ensemble notre destin, fidèles en cela à ce sentiment séculaire d’indépendance municipale qui s’exprime maintenant dans des entités fusionnées auxquelles leur taille permet de concevoir et de pratiquer une véritable politique économique et sociale. » Son analyse de la mentalité wallonne et de ses défauts sonne finalement comme une mise en garde implicite adressée à la classe politique régionale: « La dureté des temps exige que la Wallonie renonce à la nostalgie de ses gloires passées et de ses joutes doctrinales, qu’elle restaure partout le sens de l’effort et des responsabilités dans chaque fonction, à tous les niveaux. Et les Wallons y réussiront en tempérant leur individualisme qui les épuise souvent en rivalités stériles quand il n’aboutit pas à refuser des solutions qui s’imposeraient cependant dans une communauté capable de dominer ses tiraillements internes. »⁴⁵ De manière implicite, le futur sénateur PRL, épris d’innovation et de liberté d’entreprendre, décoche une flèche en direction du Parti socialiste et de la FGTB. En 1973 déjà, il

↳ Cérémonie de la pose de la première pierre de Chertal, 21 mars 1961

adressait un courrier très vif à Robert Wangermée pour se plaindre du traitement par la RTB des mouvements sociaux à Cockerill, trop favorable aux grévistes, et de son impact sur l’image de marque de la Wallonie: « Face à ce climat entretenu, à mon sens inopportunément par *Liège Matin*, quel industriel belge ou surtout étranger prendrait le risque d’investir en Wallonie⁴⁶! »

Faire évoluer l’état d’esprit wallon, favoriser la prise de risque et l’innovation, telles sont sans doute certaines raisons qui ont poussé Pierre Clerdent à rejoindre le PRL de Jean Gol qui lui offre la tête de liste au Sénat en 1981. Il restera parlementaire national jusqu’en 1987, comme élu direct puis, de 1988 à 1991, coopté. De 1981 à 1987, il est aussi, *de facto*, membre du Conseil régional wallon. Ses multiples interventions dans ces deux assemblées permettent de mieux cerner encore l’évolution de son profil identitaire même s’il faut se méfier d’un triple « effet de source ». Tout d’abord, nous disposons, pour cette décennie, d’un volume documentaire incomparablement plus dense que pour toute période antérieure. Ensuite, Clerdent jouit alors, dans les limites fixées par son parti, d’une liberté de ton bien plus grande que celle dont il disposait comme gouverneur ou président du conseil d’administration de Cockerill. Enfin, qu’il surinvestisse alors le discours régional wallon est logique au vu de l’évolution des institutions et de la tribune qu’il occupe. Cela ne signifie pas pour autant qu’il se soit totalement converti au régionalisme.

En octobre 1981, son acte de candidature le présente comme « soucieux de servir Liège et la Wallonie dans l’épreuve qui les atteint ». Liège et la Wallonie, un binôme inséparable dont le premier terme semble toujours l’emporter, au-delà même d’une stratégie électorale bien comprise (c’est Liège dont il sollicite les suffrages): « Persuadé que tous les intérêts wallons sont respectables, je n’en

pense pas moins que Liège doit tenir sa place en Wallonie. » Il livre ensuite sa vision de la Belgique, opposant une « Wallonie insuffisamment unie [qui] s’étiole » et une Flandre « devenue une nation » qui a su obtenir des avantages qualifiés de somptuaires et injustifiés, pour se maintenir économiquement. À ses yeux, la Wallonie n’a pas été bien défendue: « peut-on choisir pour guides ceux qui préfèrent à l’action le tumulte et l’agitation? » Reconnaisant la distanciation entre Flandre et Wallonie, il indique qu’aucune n’a intérêt « à une séparation trop radicale », mais que la Wallonie doit « affirmer son identité » et refaire « sa cohésion », en travaillant à son redressement, en refusant toutes les « solutions économiques et politiques extrêmes » et en créant « un climat fiscal, social et humain favorable à l’investissement »⁴⁷. Indépendamment du credo libéral attendu, la profession de foi de Clerdent reflète une adaptation, plus ou moins résignée, à la dynamique (pré) fédérale. Prenant acte de l’existence d’une nation flamande, il se met alors à soutenir la nécessité de promouvoir, en contrepoint, une « identité wallonne ».

Durant ses mandats parlementaires, Pierre Clerdent se consacre aux dossiers qui lui tiennent à cœur depuis de longues années. On peut en épingle quatre: la relance de l’économie wallonne et liégeoise; les voies de communication, avec le cas particulier du TGV; la politique de l’eau; le sort des Fourons. Sur le premier sujet, il est régulièrement intervenu pour réclamer un soutien fort du gouvernement national et des instances européennes à la modernisation de la sidérurgie wallonne. Face au scepticisme de la Flandre, qui y voit surtout un gaspillage d’argent public (« Plus un franc flamand pour la sidérurgie wallonne », dit alors le syndicat chrétien flamand), il plaide les vertus de la transition et réclame des investissements sur le temps long. On sait comment le douloureux plan Gandois (1983-1985) permettra, au prix de pertes d’emplois massives et de ferme-

tures d'usines, un sauvetage temporaire du secteur. En 1988, la troisième réforme de l'État entérinera la régionalisation des « secteurs nationaux », parmi lesquels la sidérurgie, dont le mécanisme de financement avait déjà été régionalisé par un accord gouvernemental en juillet 1983⁴⁸.

Considérant la sidérurgie comme « la base de l'économie wallonne », appelant à la « solidarité wallonne » et à la « solidarité nationale » pour sauver Cockerill Sambre, Clerdent met en exergue une forme d'injustice ou d'iniquité entre la Flandre, nouvellement industrialisée, à laquelle on accorde sans raison des « compensations », et la Wallonie, pays de vieille industrie en reconversion. Pour lui, il n'existe pas de contradiction entre le développement de nouveaux secteurs et le maintien de la sidérurgie : « les industries nouvelles ne s'établissent pas volontiers à côté de nécropoles industrielles ». Se faisant l'avocat de tout le sillon industriel wallon et alors que les libéraux sont partout au pouvoir, il égratigne le gouvernement national Martens-Gol et interpelle les autorités régionales, c'est-à-dire l'Exécutif tripartite (PRL-PS-PSC) dirigé par le libéral verviétois André Damseaux et dans lequel le socialiste liégeois Jean-Maurice Dehousse gère le portefeuille de l'Économie : « Aussi, demain, lorsque le sort de notre sidérurgie et, à travers elle, celui de la Wallonie, se jouera, toutes les autres sidérurgies européennes auront des plans qui demandent infiniment moins de sacrifices que les nôtres, et leurs gouvernements respectifs seront leurs avocats résolus auprès de la Communauté économique européenne. Il serait impensable qu'un seul gouvernement [national], le nôtre, se constituant procureur plutôt qu'avocat, ne défende pas la sidérurgie wallonne et accepte tacitement qu'on lui impose de nouveaux sacrifices alors que tous les efforts ont été faits pour redresser la situation. Je suis persuadé que l'Exécutif régional, qui représente tous les Wallons, fera en sorte qu'il n'en soit pas ainsi⁴⁹. »

Ce discours tenu au Conseil régional wallon en octobre 1982 est doublé, le mois suivant, d'une intervention au Sénat. Il y martèle que « chaque travailleur flamand de la sidérurgie reçoit deux fois plus que chaque travailleur wallon », parce que l'on traite « de façon égale des situations inégales : la sidérurgie wallonne lutte pour sa survie ; la [flamande] n'a que faire des aides reçues ». Et d'ajouter : « la véritable solidarité qui doit nous unir dans nos efforts commence donc par la prise de conscience de la spécificité de nos problèmes régionaux »⁵⁰. Ce discours très ancré dans la réalité préfédérale ne doit pas occulter pour autant l'intérêt prioritaire que Clerdent continue de porter au bassin liégeois, dont il souligne, en 1983, que le taux de chômage est 3,5 points supérieur à celui de Charleroi et dont il rappelle qu'il « a perdu, en trente ans, ses charbonnages, sa chimie de base, presque toute sa métallurgie des non ferreux, ses carrières ». Ce faisant, il incite le gouvernement à se préoccuper d'abord de lui, ce qui suscite une vive réaction d'Alfred Califice, député PSC hennuyer, fédéraliste de tendance MOC : « Après votre discours, on peut fermer Charleroi⁵¹. » Mais plaider pour le soutien à la sidérurgie n'empêche pas Clerdent de prôner aussi les nouvelles technologies, notamment celles des télécommunications. En 1984, il appelle le gouvernement national à rééquilibrer la donne entre Flandre et Wallonie en octroyant à cette dernière une part de cet « important marché » via des « commandes publiques » et des « possibilités d'investissements » de la part de sociétés belges et étrangères, pour soutenir la reconversion des « deux bassins les plus frappés par la crise »⁵².

Ainsi, Clerdent s'est toujours révélé attentif à ce que Liège et la Wallonie ne laissent pas passer devant elles le train de la prospérité, surtout si ce train est à grande vitesse..., comme l'ont montré Philippe Raxhon et Alexandre Smits. Que l'on ait baptisé de son nom l'esplanade de la nouvelle gare



↑ Le TGV à Liège, une revendication de longue haleine

des Guillemins démontre à suffisance quel rôle on lui reconnaît dans ce dossier. Son combat pour le passage du TGV à Liège débute au Sénat, en 1984, et s'inscrit dans la volonté de voir se développer une dynamique « eurégionale » et européenne autour de la Cité ardente en capitalisant sur sa situation géographique. Clerdent insiste sur l'impact d'une telle décision, qui « fortifierait encore le rôle de notre pays dans le concert des relations internationales⁵³ ». Face au silence du ministre concerné, le libéral flamand Herman De Croo, il en appelle à la « solidarité nationale » : « il s'agit de l'avenir de Liège : tous les Liégeois, tous les Wallons et, pourquoi pas, tous les Belges ont intérêt à ce que notre région ne soit pas désespérée »⁵⁴. Dans son discours, les trois niveaux de pouvoir sont naturellement articulés. Pourtant, plus les mois passent, plus le dossier patine et Clerdent se fait incisif : « tout se passe comme si nos représentants à la commission intergouvernementale étaient plus préoccupés de nuire à Liège que de servir le pays ». Il parle même d'une « diabolique persévérance »

dans le chef des « adversaires de Liège »⁵⁵, alors que son parti, le PRL, est au gouvernement et que les Communications sont toujours gérées par De Croo. Début 1986, il évoque la question devant le Conseil régional wallon et se réjouit que l'Exécutif régional Wathélet (PRL-PSC) ait désormais pris le dossier à bras-le-corps : « je désire essentiellement me féliciter de ce que le problème du TGV soit l'occasion d'une réflexion commune et solidaire de l'ensemble des Wallons », écrit-il en s'employant à dépasser la dimension liégeoise pour évoquer d'autres chantiers ferroviaires régionaux comme « l'électrification de la liaison Lille-Tournai, la modernisation de la dorsale wallonne et l'accélération de la liaison Luxembourg-Bruxelles »⁵⁶.

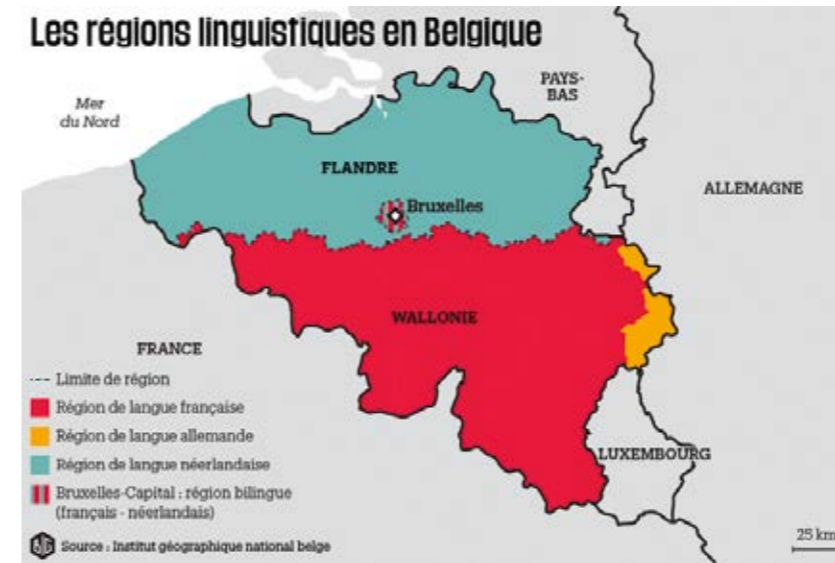
Le passage par Liège étant acquis, le débat se polarise, entre 1989 et 1991, sur le tracé des voies rapides, notamment la question de la ligne directe Liège-Bruxelles versus le passage par Louvain, défendu par les Flamands et par l'administrateur délégué de la SNCB, le social-chrétien Etienne

Schouppe. Désormais sénateur coopté, Pierre Clerdent dénonce fermement la communautarisation des débats, rappelant qu'il a personnellement défendu les intérêts d'Anvers quelques années plus tôt: «la confrontation des tracés, tout particulièrement entre Bruxelles et Liège, n'est rien d'autre que l'affrontement entre deux régions, deux politiques. De cette constatation – dont d'autres ont déjà fait une nouvelle histoire belge – se dégage l'impression d'une dislocation de la Belgique, due à la difficulté qu'ont nos Régions et nos Communautés de concevoir encore, ensemble, un grand projet nécessaire à chacune mais qui dépasse leurs limites. Je ne puis m'empêcher de craindre que le repli de chacune sur elle-même ne devienne une habitude et le principe d'une politique d'autant plus affligeante qu'au même moment, l'Europe nous convie, malgré sa fragilité, à la coopération, à l'ouverture des problèmes et des esprits⁵⁷». Alors que la Belgique vit sa troisième réforme de l'État et qu'une réelle fédéralisation semble en ligne de mire (réforme de 1993), Clerdent affiche sa peur d'une implosion de la Belgique. Cette angoisse est surtout générée par le comportement de la Flandre, qu'il n'hésite pas à brocarder: «je ne puis que constater à nouveau que les problèmes wallons sont soumis au bon vouloir de la Flandre qu'il s'agisse des autoroutes, sectionnées par la frontière linguistique, ou encore du réseau hydraulique sur lequel les ports flamands occupent, grâce à la géographie, une position dominante. Il en va de même pour le TGV⁵⁸.»

La question de l'eau, régionalisée depuis 1980, est, elle aussi, envisagée à l'aune des rapports Nord-Sud et des recompositions identitaires, qui influençaient déjà les débats dans les années 1960, autour du traité Escaut-Rhin. Clerdent appelle ainsi les Wallons à «valoriser leur dernière richesse naturelle: l'eau du bassin mosan». En mai 1983, il interpelle longuement le ministre-président Dehousse, chargé de l'économie, et le ministre Féaux, chargé

de l'eau, au Conseil régional wallon en présentant un plan concret et en insistant sur son impact en matière de cohésion et d'union régionale: «les pouvoirs de la région sont donc importants et largement suffisants pour lui permettre de définir et d'adopter une politique globale et cohérente de l'eau. À la différence de la Flandre, la Wallonie n'a pas encore trouvé son identité et n'a pas, non plus, réalisé son unité. Comment pourrait-elle le faire mieux que sur un problème concret, décisif pour son avenir [...]?» Selon Clerdent, la politique globale qu'il propose ne peut être fragmentée sous peine de courir à l'échec. Cela signifie que l'affermissement de l'identité wallonne doit passer par la prise en compte des «soucis de chacune des régions qui constituent notre Wallonie»⁵⁹. Une autre version de l'union dans la diversité...

En 1985, le projet de décret wallon sur la protection des eaux de surface crée un conflit communautaire puisque le Vlaamse Raad déclenche la procédure de conflit d'intérêts. Clerdent fait partie de la délégation wallonne supposée déminer le dossier. Au Conseil régional wallon, il insiste sur l'injustice de la politique d'épuration de l'eau qui, menée essentiellement aux frais de la Wallonie, se fait surtout au service de la Flandre, qui concentre les industries polluantes. Il constate: «la Wallonie, ce château d'eau de la Belgique, est de plus en plus désertée par les industries qui, précisément, ont besoin d'eau⁶⁰.» Lors du vote final sur le projet de décret, Clerdent précise dans quel esprit le groupe PRL va approuver le texte, dans un souci d'unanimité régionale. Le contentieux communautaire n'étant pas vidé, il en appelle aussi à poursuivre les pourparlers avec la Flandre. Mais son intervention est surtout dictée par le souci de préserver les intérêts économiques de la Wallonie, fût-ce au détriment de considérations écologiques: il ne faudrait pas, dit-il, «que certaines exigences de l'aval [en matière de qualité de l'eau du bassin mosan] rejaillissent sur l'amont, c'est-à-dire la Wallonie, et



la ligotent dans son développement⁶¹». Par l'aval, il faut entendre les Pays-Bas, via la Meuse, et la Flandre, via le Canal Albert.

Enfin, il est un dernier dossier qui, durant les années 1980, a largement mobilisé Pierre Clerdent, pour des raisons tout aussi affectives que politiques, celui des Fourons. Quelle est la situation? Entre 1963 et 1981, trente-trois propositions ou projets de lois⁶² sont déposés en vain afin de parvenir à un accord entre les tenants du *statu quo* (les Fourons sont limbourgeois, donc flamands) et les partisans du «Retour à Liège», dont les listes électorales récoltent systématiquement plus de 60% des voix. Les incidents, parfois violents, se multiplient sur place entre 1978 et 1982, avec des groupes flamands d'extrême droite, tandis que les fêtes annuelles du «Peuple fouronnais» sont l'occasion de démonstrations militantes wallonnes et francophones. Aux élections communales de 1982, un syndicaliste agricole récemment entré en politique, José Happart, réalise le meilleur score personnel sur la liste francophone et est proposé comme bourgmestre, ce que refuse la députation permanente du Limbourg, qui lui reproche son incapacité à s'exprimer en néerlandais. Du côté francophone, on estime que la loi communale ne l'y contraint en rien. Dès lors, le

«carrousel» fouronnais se met en marche jusqu'en 1988 sous la forme d'un bras de fer entre le conseil communal de Fourons, la députation permanente du Limbourg et le Conseil d'État, dont les conceptions divergent entre chambres francophones et néerlandophones. Le gouvernement, lui, est incapable de trouver une solution de consensus et José Happart, dont la popularité explose en Wallonie, fonctionne comme premier échevin faisant fonction de bourgmestre sans pouvoir réellement poser aucun acte à ce titre⁶³.

La séquence 1986-1988 est particulièrement révélatrice de l'engagement de Clerdent. À ses yeux, les Fourons sont victimes, depuis 1962, d'une «monstrueuse injustice⁶⁴», d'une «erreur historique⁶⁵» qui nie leur réelle identité en faisant fi de l'histoire et de la linguistique (on n'y parle pas le néerlandais, mais le *Plattdeutsch*)⁶⁶. Pour autant, Clerdent n'entend pas être associé à l'activité militante de l'Action fouronnaise, dont on comprend implicitement qu'il redoute voire réprovoque certains excès. Régulièrement invité à la «Fête du Peuple fouronnais», il décline la proposition⁶⁷. De la même manière, il refuse de s'associer à la création du mouvement «Wallonie Région d'Europe» que José Happart lance en septembre 1986 dans le but de promouvoir l'Europe des régions, par-delà le cadre (supra) national⁶⁸. On pourrait même dire que la personnalité clivante d'Happart lui apparaît contre-productive pour la cause fouronnaise, qu'il voudrait maintenir sur le seul plan du droit et des données objectives. Dans une lettre adressée à Henri Vellut, rédacteur en chef de *Pan*, Clerdent écrit: «Aujourd'hui, l'attention se porte essentiellement sur le cas de M. Happart et on oublie que cette région, qui était de statut linguistique français, a été placée, malgré elle, dans une situation explosive⁶⁹.» Résumant une conversation téléphonique avec Clerdent, le procureur général émérite de la Cour de cassation, Frédéric Dumon, indique: «Vous m'avez dit, dès l'abord, que vous n'aviez pas



une sympathie particulière pour Happart et que vous compreniez fort bien que l'on estime qu'étant bourgmestre ou faisant fonction de bourgmestre d'une commune contenant un nombre important d'habitants néerlandophones, il doit pouvoir s'exprimer en néerlandais⁷⁰.»

L'intérêt de Clerdent pour les Fourons semble néanmoins soutenu et alimenté par une personnalité plus militante, son ami l'avocat Jacques Levaux, issu de l'UDB et de Rénovation wallonne, président du Grand Liège et acquis au fédéralisme⁷¹. Lui-même est informé par Jean-Louis Xhonneux, fonctionnaire aux Affaires culturelles de la Province de Liège et secrétaire général de l'Action fouronnaise. Quand Levaux envoie à Clerdent une longue lettre sur la « colonisation » des Fourons par la Flandre, Clerdent la transmet, dès le lendemain, à Jean Gol, Vice-Premier ministre chargé des Réformes institutionnelles, en s'appropriant le terme de « colonisation⁷² ». Dans le même temps, en avril 1987, il obtient trois pleines pages dans

le *Pourquoi Pas?* sous le titre: « Le problème des Fourons: histoire d'un malentendu »⁷³.

En octobre 1986, alors qu'une chambre néerlandophone du Conseil d'État vient de casser la nomination de José Happart, Pierre Clerdent intervient au Sénat dans le cadre du débat suscité par une quadruple interpellation parlementaire. Non sans faire vibrer la corde patriotique en évoquant l'union nationale durant la Résistance, il considère qu'aucun juriste francophone ne pourrait suivre la décision administrative susmentionnée et appelle à rendre « justice aux populations des Fourons, en lutte depuis vingt-cinq ans pour le rétablissement de leur identité⁷⁴ ». Son allocution est reproduite dans le *Bulletin du Grand Liège*, fer de lance du combat pour le « retour à Liège⁷⁵ ». Elle constitue la base de la brochure *Les Fourons au fil du temps* qu'il fait imprimer et expédier à ses frais à près de mille cinq cents exemplaires au printemps 1988, avec l'appui de Paul Lewalle, doyen de la faculté de droit de l'Université de Liège et spécialiste de droit

↪ Paul-Henry Gendebien, député européen (Rassemblement wallon) à côté de sa voiture renversée et gravement endommagée par les manifestants flamands



↑ Face à face entre un défenseur des Francophones des Fourons (à gauche) et un manifestant flamand (à droite), casqué et armé d'un bâton, 9 mars 1980

➤ Les gendarmes chargent dans une prairie des Fourons, 9 mars 1980

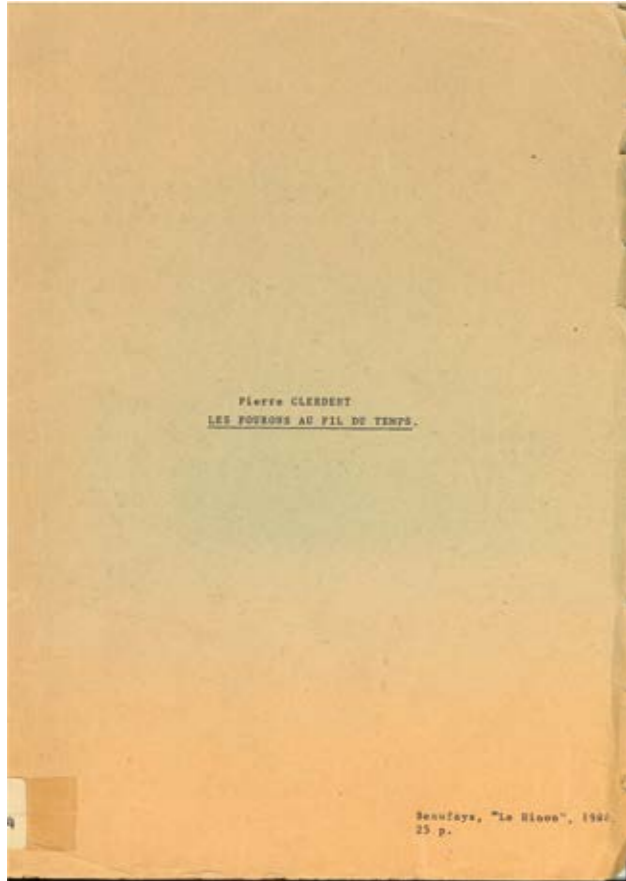
administratif, notamment du fonctionnement du Conseil d'État⁷⁶.

Au début de l'année 1987, la décision gouvernementale de déplacer un poste de douane de Visé à Mouland (Fourons), projet sur lequel Clerdent s'était renseigné dès 1984⁷⁷, suscite de sa part une vive réaction. Il proteste à plusieurs reprises auprès du ministre des Finances, le CVP Mark Eyskens, en arguant de l'étrangeté d'installer un poste de douane flamand sur la seule autoroute reliant la Wallonie aux Pays-Bas. Au-delà des « dépenses somptuaires », il dénonce la suppression de vingt-deux emplois d'agents francophones⁷⁸. Le ministre finit par lui répondre en contestant les pertes d'emploi, en justifiant l'utilité douanière de la mesure et... en disant satisfaire ainsi une demande de Visé, qui souhaite éloigner le trafic des camions⁷⁹. Loin de désarmer, Clerdent s'adresse alors à Joseph Michel, ministre PSC de l'Intérieur et de la Fonction publique, pour dénoncer un alourdissement du « contentieux communautaire » généré par « une

erreur qui marque toute la politique belge depuis vingt-cinq ans ». Et d'annoncer finalement son refus de participer au « collège des conciliateurs » que le gouvernement souhaite constituer pour sortir de l'impasse fouronnaise⁸⁰. Cette question du poste frontière de Mouland peut sembler anecdotique, mais elle révèle combien la sensibilité de Pierre Clerdent était exacerbée par l'aspect linguistique et communautaire du dossier, au point d'en oublier l'existence possible d'autres arguments.

En octobre 1987, Clerdent accepte de participer à un événement politique organisé par le Grand Liège (Jacques Levaux) et la Province de Liège (les députés permanents socialistes André Krupa et Gaston Gérard) pour célébrer les vingt-cinq ans de la consultation populaire dans les Fourons. Son discours, reproduit dans le *Bulletin du Grand Liège*, développe son argumentaire habituel sur la liberté bafouée des habitants et le destin particulier du Pays sans frontières comme zone de rencontre. Toutefois, il s'achève non sur l'impor-





← Les Fourons au fil du temps, symbole de la défense des Fourons par Pierre Clerdent

le statut de la Région bruxelloise, encore à naître. Elle s'achève sur un appel à ce que la Wallonie et la Communauté française reçoivent leur dû de la part de l'État central, « si l'on veut le maintien de la Belgique en tant qu'État », et sur le souhait de voir se développer un « État européen » qui assure « une solidarité effective entre ses régions ». Aux côtés de Clerdent, on trouve les signatures de François Perin, Pierre Ruelle, Jean-Maurice Dehousse et Paul-Henri Gendebien qui, tous quatre, ont en commun le militantisme wallon à tout le moins fédéraliste et l'appartenance à « Wallonie Région d'Europe ». Cherchez l'intrus... Divers documents présents dans les archives Clerdent (AEL, FC 222) permettent de comprendre que le texte a d'abord été rédigé au sein du mouvement créé par José Happart puis transmis à Clerdent pour voir s'il pouvait s'y associer et renforcer ainsi son pluralisme. Après avoir obtenu certaines modifications, Clerdent l'a considéré comme « le commun dénominateur raisonnable sur lequel tous les Wallons, quelles que soient les conceptions qu'ils aient des structures du pays, peuvent marquer leur accord⁸² ». La comparaison des deux versions démontre qu'il a simplement gommé toute référence à « Wallonie Région d'Europe » et fait ajouter la dimension Communauté française dès qu'il était question d'autonomie régionale. Régionaliste d'opportunité, Clerdent n'en oublie pas pour autant la solidarité francophone.

Dans sa brochure du printemps 1988 sur les Fourons, il évoque une « évolution normale et irrésistible vers plus de fédéralisme⁸³ », mais, le PRL étant rentré dans l'opposition, il tire à boulets rouges sur la troisième réforme de l'État proposée par le gouvernement Martens VIII de coalition CVP/PSC-PS/SP-Volksunie, dont Hugo Schlitz est Vice-Premier ministre. Il y voit un durcissement de la frontière linguistique « dans le mépris des traditions les plus chères à nos populations : l'autonomie communale et la liberté

tance du dialogue pour l'unité nationale, mais sur un propos bien plus régionaliste : « L'originalité fouronnaise a besoin de paix pour s'épanouir et toutes les contraintes qui lui seraient encore opposées seront ressenties par la Wallonie comme autant d'atteintes à sa propre liberté⁸¹. » Doit-on y voir une adaptation au public présent ou une réelle mutation de sa pensée ?

Le texte que Clerdent endosse, le 18 novembre 1987, pourrait nous orienter vers la seconde option. Il s'agit d'une tribune (« Cinq exigences wallonnes ») signée par cinq professeurs et parlementaires en réponse aux « cinq exigences de la Flandre » exprimées par Hugo Schlitz (Volksunie). Le contexte politique est dominé par la chute du gouvernement Martens VI sur la question des Fourons et les futures élections anticipées du 13 décembre. Cette tribune est centrée sur les Fourons, mais également sur le financement des entités fédérées et sur

individuelle ». Parlant d'« affrontement » et même d'« abcès » communautaire, il dit rejeter la « conception dualiste » du Conseil d'État qui veut opposer Flandre et Wallonie en faisant coïncider terre, langue et peuple. Pour lui, ces concepts sont perçus différemment au nord et au sud : « ils ne signifient rien pour la mentalité wallonne »⁸⁴.

Toutefois, dans un échange de lettres avec Jean d'Ursel, président de l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique, il livre sans doute plus librement le fond de sa pensée :

« Je crains que, vu l'évolution actuelle des mentalités, personne ne puisse s'opposer à un courant qui ébranle les structures patiemment élaborées depuis cent cinquante ans. Mais, il me semble que le devoir des hommes lucides est de rester fidèles aux principes qu'ils ont toujours défendus et de continuer à les exprimer par tous les moyens dont ils disposent.

Je pense que, dans un proche avenir, les outrances auxquelles il est vain aujourd'hui de s'opposer, provoqueront d'elles-mêmes une réaction et que le moment viendra où la voix de la raison et du bon sens pourra à nouveau se faire entendre. Il me semble que, dans un premier temps, c'est à la nécessité de sauvegarder l'unité économique du pays que l'opinion sera le plus vite sensible. Je crois que nous pouvons être fortifiés dans notre conviction par la constatation que nombreux, parmi les meilleurs de nos concitoyens, partagent nos idées⁸⁵. »

Ce texte d'octobre 1988, légèrement antérieur au compromis finalement obtenu sur les Fourons par l'accord de la Saints-Innocents⁸⁶, confirme une résignation plus qu'une réelle adhésion de Clerdent au fédéralisme et témoigne de son espoir en un

retour de balancier qui rééquilibrerait les niveaux de pouvoir. Qu'il se préoccupe surtout de la dimension économique ne peut guère surprendre.

En conclusion, Pierre Clerdent ne peut pas, à notre sens, être qualifié de « militant wallon ». Nous croyons néanmoins avoir démontré que, par capacité d'adaptation davantage sans doute que par conviction (mais peut-on vraiment sonder les reins et les cœurs ?), il a pris conscience d'une réalité régionale durant les années 1960 en observant le chemin suivi par la Flandre et l'inversion du rapport de force économique. L'année 1969 marque incontestablement un tournant. Défenseur avant tout du bassin industriel liégeois, il a compris que l'avenir de ce dernier était solidaire de celui du bassin carolorégien et que seule une action conjointe pouvait les sauver. De manière plus politique, il a évoqué régulièrement la nécessité d'affermir une identité wallonne, sans pour autant renier ses identités belge et liégeoise. Inquiet du poids socialiste en Wallonie, il est resté un défenseur du principe de subsidiarité : ce qui peut être géré au niveau municipal ou local doit y demeurer. En définitive, le dossier wallon sur lequel il s'est engagé le plus loin, celui des Fourons, était encore un dossier éminemment liégeois et relié à la fois à son enfance et à son amour foncier de la liberté. S'il a accepté le fédéralisme, s'il a même semblé s'y convertir du bout des lèvres, il est demeuré nostalgique d'une évolution moins radicale de la structure de l'État, qui aurait donné davantage de poids à cette institution provinciale qu'il connaît bien.